

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
en date du jeudi 3 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le jeudi 3 décembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Cédric BOUL, Maire.

Convocation : 27 novembre 2020

Date d'affichage : 27 novembre 2020

Présents : C. BOUL - M. LAMACHERE - O. BARREAULT - F. NORAS - J-F. PIQUET - F. BELLAT  
- K. ROMET - Ivan MALLARD -V. HOULBERT - C. PROUX - B. LUCAS

Absents :

Secrétaire de séance : Myriam LAMACHERE

-----

**Certificat d'urbanisme M. NORAS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Groupe Noras Sellier, entreprise située sur la commune de Maigné, a un projet d'extension et de développement qui déboucherait sur un recrutement de 150 salariés supplémentaires d'ici 4 à 5 ans.

Il rappelle également que cette entreprise emploie actuellement 130 salariés et que le projet a un faible impact sur les surfaces agricoles et s'intègre parfaitement dans l'environnement.

D'autre part, le maire précise qu'une délibération a déjà été transmise aux services de l'Etat mais que des précisions sont à apporter.

Le conseil municipal, considérant toutes ses précisions, considérant l'article L 111-1-2 du code de l'urbanisme et après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme concernant le projet d'extension de l'entreprise NORAS située à Maigné.

**Bail Auberge**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de l'Auberge de la Gée ne distingue pas d'un côté le loyer de l'Auberge et de l'autre le loyer du logement. Il est donc nécessaire de rédiger un avenant à ce bail. Cette rédaction doit être faite chez le notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Loyers Auberge de la Gée**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la crise sanitaire actuelle, l'Auberge a été contrainte de fermer et propose d'annuler les loyers des mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021.

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'annuler les loyers cités ci-dessus.

### **Décision modificative n° 3 et 4**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications budgétaires sont nécessaires ;  
Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

Décide de la décision modificative n° 3 comme suit :

Section de fonctionnement

- Compte 615228 : - 3 730 €  
- Compte 65548 : + 3 730 €

Décide de la décision modificative n° 4 comme suit :

Section de fonctionnement

- Compte 615228 : - 1 100 €  
- Compte 6531 : + 1 100 €

### **Personnel communal : régime indemnitaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le personnel communal bénéficie actuellement d'un régime indemnitaire et que celui-ci doit être modifié pour passer au RIFSEEP.

Un projet de délibération sera soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique et approuvé définitivement à la prochaine séance de conseil.

### **GRDF : convention de passage**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de production de biométhane se développe sur la commune de Loué et souhaite injecter le biométhane produit dans le réseau de gaz naturel.

Le projet de raccordement nécessite la réalisation d'un réseau de maillage entre les communes de Loué et Louplande. Le maillage traverse les communes de Tassillé, Vallon sur Gée, Maigné, Chemiré le Gaudin et Souigné Flacé qui ne disposent toutefois pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur leurs territoires.

Une convention doit donc être signée entre toutes ces communes et GRDF pour le passage d'une canalisation sur la commune.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

### **Questions diverses**

Débat sur le parc éolien.

Les containers des logements rue de l'Avenir devront déposés près des boîtes à lettres de ceux-ci.

Travaux Rue de l'Egalité : contacter le Syndicat d'Eau, ophélie BARREAULT indique qu'il serait souhaitable de faire une réunion d'information au printemps.

Ivan MALLARD déplore le manque de communication pour l'annulation de la Cérémonie du 11 novembre.

La séance est levée à 22h00